



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*La Délégation aux Outre-mer*

---

**Le Président**

*Paris, le 11 juillet 2018*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Délégation aux outre-mer ratifie une motion pour la représentation ultramarine au CESE**

La Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, réunie en séance le mercredi 11 juillet 2018, a auditionné des membres du groupe outre-mer et de la Délégation à l'outre-mer du Conseil Economique, Social et Environnementale (CESE). Durant cet échange, les membres du CESE ont alerté les députés sur la possible évolution de cette institution dans la perspective de la prochaine réforme constitutionnelle.

**En conséquence, les membres de la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, conscients de l'importance de la visibilité assurée aux outre-mer par leur représentation dans les trois assemblées établies par la Constitution, demandent que la représentation des 11 territoires d'outre-mer soit intégralement maintenue dans la réforme prochaine du CESE.**

L'ensemble des membres la Délégation devrait ainsi pouvoir défendre cette position lors des prochains débats parlementaires dans le cadre de la réforme constitutionnelle.

**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Motion sur la présence des outre-mer dans le Conseil Economique, Social et  
Environnementale (CESE)**

La Délégation aux outre-mer,

Consciente de l'importance de la visibilité assurée aux outre-mer par leur représentation dans les trois assemblées établies par la Constitution,

Demande que, dans la réforme annoncée du CESE, la représentation des onze territoires d'outre-mer soit intégralement maintenue.

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, [sophie.grand-bonheur@clb-an.fr](mailto:sophie.grand-bonheur@clb-an.fr)
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, [sandrine.serv@clb-an.fr](mailto:sandrine.serv@clb-an.fr)